VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1899.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1898 s'élève à . . . . . fr. 3,348,708 98
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1899 montent à . . . . . 3,967,470 »

AUGMENTATION. . . . fr. 618,761 02

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1898. . . . . fr.	3,005,410 »	
— 1899.	3,312,470 »	
AUGMENTATION. . . . fr.		307,060 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1898. . . . . fr.	343,298 98	
— 1899.	655,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.		311,701 02
Soit en plus pour l'exercice 1899 . . . . . fr.		618,761 02

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1899 s'élevaient à . . . . . fr. 3,169,910 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . 3,967,470 »

Soit une augmentation de . . . . . fr. 797,560 »

La somme de 797,560 francs se répartit comme il suit :

Augmentation sur les dépenses ordinaires	327,560 »
— — les dépenses exceptionnelles	470,000 »
TOTAL. . . . fr.	797,560 »

L'augmentation de 797,560 francs se justifie de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

N. B. — L'intitulé du chapitre III a été complété par les mots : « et enseignement industriel et professionnel ».

Comme conséquence, les libellés des articles 6 et 9 du projet de Budget primitif ont subi également une légère modification.

ART. 8. — *Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, bourses de voyages, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides aux expositions diverses. — Dépenses diverses.*

Il a été fait deux additions au libellé. L'une a pour but de permettre la création de cours temporaires destinés à former des maîtresses pour l'enseignement ménager; l'autre prévoit l'allocation de bourses de voyages aux meilleurs élèves diplômés des écoles industrielles et professionnelles, afin qu'il leur soit possible de se rendre à l'étranger pour compléter leurs études.

Ces changements n'entrainent aucune aggravation de charge.

ART. 10. — *Propriété industrielle.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	11,700	»
— — — amendé	15,200	»
AUGMENTATION. . . . fr.	3,500	»

L'augmentation du nombre des brevets délivrés et des marques de fabrique enregistrées est considérable ; pour les brevets, cette augmentation a été de 17 % en 1897. Pour pouvoir couvrir les frais d'impression et de publication des recueils officiels, le crédit de l'article 10 devra être augmenté de 3,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux Congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	53,000	»
— — — amendé	200,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	147,000	»

Le crédit figurant au Budget de 1898 a été porté à 117,000 francs à la suite d'un amendement déposé par le Gouvernement au cours de la discussion. L'augmentation réelle demandée pour 1899 est donc de 83,000 francs.

Cette augmentation est rendue indispensable par le développement incessant et tout à fait digne d'attention du mouvement mutualiste. Alors que le nombre de sociétés mutualistes d'assurance contre la maladie et d'affiliation à la Caisse de retraite, ayant obtenu la reconnaissance légale, n'a pas dépassé 310 pour l'année 1897, le nombre des sociétés reconnues en 1898 atteint déjà 406 à la date du 1er octobre ; les demandes dont l'administration est saisie font prévoir que le chiffre de 1897 sera plus que doublé en 1898.

Il résulte de ce développement un accroissement proportionnel des dépenses en subsides de premier établissement, en frais d'impression des statuts et en indemnités aux sociétés pour frais d'écritures.

D'autre part, le Gouvernement estime qu'en présence des résultats obtenus, il y a lieu d'activer plutôt que de ralentir la propagande en faveur de la prévoyance individuelle ; en vue des moyens nouveaux qu'il pourrait être utile de mettre en œuvre, on propose de modifier le libellé de l'article 17 par l'adjonction des mots : *mesures de propagande en faveur de l'affiliation aux institutions de prévoyance.*

ART. 18. — *Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	100,000	»
— — — amendé	250,000	»
AUGMENTATION . . . fr.	150,000	»

Ce crédit a été porté à 150,000 francs lors du vote du Budget de 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation sollicitée pour 1899 est donc, en réalité, de 100,000 francs, comparativement au chiffre de l'exercice en cours.

De la somme de 150,000 francs inscrite au Budget de 1898, il n'a été dépensé qu'environ 89,000 francs; par conséquent, une somme de 61,000 francs fera retour au Trésor. Il est à remarquer que si les prévisions formulées au mois d'avril 1898 ne se sont pas complètement réalisées, la raison en est que les primes d'encouragement à l'affiliation à la Caisse de retraite n'ont pas été réclamées par tous ceux qui y avaient droit. L'administration a des raisons sérieuses de croire que ce fait ne se reproduira plus, tout au moins avec la même fréquence, en 1899; d'autre part, les renseignements recueillis auprès des mutualités, des établissements industriels et de la Caisse de retraite, font prévoir un accroissement des affiliations et des versements tel que les sommes servant de base à l'attribution des primes seront triplées en 1899. Pour maintenir la même importance aux encouragements de l'État, il semble indispensable de porter le crédit de l'article 18 à 250,000 francs.

Le libellé du même article a été modifié de manière à être mis en concordance avec la loi du 19 mars 1898 sur les mutualités.

CHAPITRE VI.

MINES.

§ 1er. Conseil des mines.

ART. 24. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	640	»
— — — amendé	1,200	»
AUGMENTATION. . . . fr.	560	»

Le Conseil des mines ayant été constitué en Commission d'entérinement des Unions professionnelles par la loi du 31 mars 1898, le crédit de 640 francs prévu pour le matériel de ce collège n'est plus suffisant.

Il y a lieu de le porter à 1,200 francs.

§ 2. Corps des mines.

ART. 25. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	356,000	»
— — — amendé	360,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	4,000	»

nécessaire pour faire face aux dépenses résultant d'une augmentation du personnel des géomètres dessinateurs, dont le nombre sera porté à 7, et d'une amélioration de la position des commis attachés au service de province.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques, encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des* Annales des Mines de Belgique. — *Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	12,500	»
— — — amendé	15,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	2,500	»

L'expérience a démontré que l'ancienne allocation de 12,500 francs destinée à couvrir les dépenses si variées imputables sur ce crédit, est devenue insuffisante et qu'une augmentation de 2,500 francs est indispensable.

Elle se justifie par une activité plus grande du service, activité qui entraîne un emploi plus considérable d'imprimés, de livres et d'instruments.

CHAPITRE VII.

COMMISSIONS.

§ 3. Commission de revision des règlements miniers

ART. 34 (nouveau). — *Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc.* (charge temporaire).

Crédit demandé : 20,000 francs.

Un crédit de 9,000 francs a été alloué pour cet objet lors du vote du Budget de 1898.

En prévision d'expériences qui exigeront des installations assez coûteuses, il y a lieu de prévoir au Budget de 1899 une allocation de 20,000 francs.

Cette charge est temporaire.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 37 (art. 36 ancien). — *Recensement industriel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . fr.	75,000	»
— — — amendé	95,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	20,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme inscrite au Budget de 1898 pour le recensement industriel était de 100,000 francs.

Il restera, sur cette somme, un disponible de 20,000 francs environ. L'augmentation demandée par le présent amendement n'est donc, au fond, qu'un transfert au Budget de 1899 du disponible de 1898.

Le premier volume du recensement paraîtra à la fin de 1898. Trois ou quatre volumes pourront vraisemblablement être publiés en 1899.

ART. 39 (nouveau). — *Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

La Législature a voté en 1898 le principe d'une dépense de 1,000,000 de francs en vue d'assurer une représentation convenable du pays à l'Exposition de Paris de 1900.

Un premier crédit de 50,000 francs a été porté pour cet objet au Budget de l'exercice 1898. Le Gouvernement demande à la Législature de voter, en vue des dépenses à faire en 1899, un second crédit s'élevant à 450,000 francs.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trois millions trois cent douze mille quatre cent septante francs . . . . . fr.	3,312,470 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent cinquante-cinq mille francs	655,000 »
Soit ensemble à la somme de trois millions neuf cent soixante-sept mille quatre cent septante francs . . . . . fr.	3,967,470 »

conformément au tableau ci-annexé.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1899, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie millioen drie honderd twaalf duizend vier honderd zeventig frank. . . . . fr.	3,312,470	»
2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes honderd vijf en vijftig duizend frank.	655,000	»
Te zamen op de som van drie millioen negen honderd zeven en zestig duizend vier honderd zeventig frank . . . . . fr.	3,967,470	»

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL POUR L'EXERCICE 1899

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
	CHAPITRE Ier		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
	Personnel		
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	298,520 »	
	Matériel.		398,020 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	
	Frais de déplacements		
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	18,500 »	
	CHAPITRE II.		
	PENSIONS.		
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 »	6,000 »
	CHAPITRE III.		
	INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement professionnel, industriel et commercial y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage, traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses . . .	69,300 »	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	65,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID, VOOR HET DIENSTJAAR 1899.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE — GEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK I.		
	MIDDENBESTUUR.		
	Personeel		
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners . . .	298,520 »	
	Materieel.		398,020 »
3	Kantoorgerief, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 »	
	Kosten voor verplaatsing.		
4	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden	18,500 »	
	HOOFDSTUK II.		
	PENSIOENEN		
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen .	6,000 »	6,000 »
	HOOFDSTUK III.		
	NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.		
6	Nijverheidstoezicht en toezicht over beroeps-, nijverheids- en handelsonderwijs (de huishoudscholen en -klassen, alsook de leerwerkhuizen, erin begrepen); jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven	69,500 »	
7	Hooger handelsgesticht van Antwerpen Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven Studiebeurzen voor de leerlingen	65,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, bourses de voyages, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides aux expositions diverses. — Dépenses diverses	950,000 »	
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	17,000 »	1,120,000 »
10	Propriété industrielle	15,200 »	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 »	
	CHAPITRE IV. **POIDS ET MESURES.**		
12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	112,350 »	
13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 »	188,350 »
14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 »	
	CHAPITRE V. **TRAVAIL.**		
15	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000 »	
16	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	30,000 »	
17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . .	200,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Fabriekscholen, nijverheidsscholen, beroepsscholen en -klassen, handelsscholen en -klassen, huishoudscholen en -klassen, tijdelijke leergang voor huishoudkunde en huishoudelijke werken, beroepsweefscholen, leerwerkhuizen, materiëel. — Zendingen, commissiën, reisbeurzen, studiën in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor verschillige tentoonstellingen. — Verschillige uitgaven	930,000 »	
9	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens. — Verschillige uitgaven	17,000 »	1,129,000 »
10	Nijverheids eigendom	15,200 »	
11	Hoogere handels- en nijverheidsraad. Jaarwedden der secretarissen. Verschillige onkosten	12,500 »	
	HOOFDSTUK IV.		
	MATEN EN GEWICHTEN.		
12	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht . .	112,350 »	
13	Bureel- en reiskosten der keurders	56,000 »	188,350 »
14	Materiëel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het wederlandsch bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen. . .	20,000 »	
	HOOFDSTUK V.		
	ARBEID.		
15	Arbeidsambt : statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillige uitgaven.	80,000 »	
16	Beschermingscomiteiten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van den 9den Augustus 1889; toelagen	30,000 »	
17	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der Congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillige onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken, der zaken die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankoopen van vlaggen — Verschillige uitgaven	200,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État. . . .	250,000 »	
			838,400 »
19	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	33,400 »	
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 »	
21	Inspection du travail et inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	192,000 »	
22	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	23,000 »	
	CHAPITRE VI.		
	MINES.		
	§ 1er. Conseil des mines.		
23	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
24	Matériel.	1,200 »	
	§ 2. Corps des mines.		
25	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis.	360,000 »	
26	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	
27	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . .	3,500 »	
28	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences — Frais de publication des *Annales des Mines de Belgique*. — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000 »	712,700 »
	§ 3. Inspection des produits explosifs.		
29	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Aanmoedigingspremiën voor de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, om de aansluiting hunner leden bij de Lijfrentkas onder waarborg van den Staat te vergemakkelijken.	250,000 »	
			838,400 »
19	Goedemannenraden — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements commissariaten	55,400 »	
20	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten . .	50,000 »	
21	Arbeidstoezicht en toezicht over de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking : personeel dier toezichten; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	192,000 »	
22	Arbeidstoezicht; toezicht over de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking : materiëel dier toezichten; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillige uitgaven	25,000 »	
	HOOFDSTUK VI.		
	MIJNEN.		
	§ 1. Raad der mijnen.		
23	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	32,000 »	
24	Materiëel	1,200 »	
	§ 2. Korps der mijnen.		
25	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten	360,000 »	
26	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 »	
27	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs.	3,500 »	
28	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der *Annales des Mines de Belgique*. — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comiteit	15,000 »	712,700 »
	§ 3. Toezicht der ontplofbare stoffen.		
29	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven. .	6,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	§ 4. Caisses de prévoyance.		
30	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	§ 5. Cartes géologique et agricole.		
31	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte	160,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	COMMISSIONS.		
	§ 1er. Commission des procédés nouveaux.		
32	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . .	500 »	
	§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.		
33	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	22,000 »
	§ 3. Commission de revision des règlements miniers.		
34	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (*charge temporaire*)	20,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
35	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
	CHAPITRE IX.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	10,000 »
	TOTAL. . . fr.		3,512,470 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	§ 4. Voorzienigheidskassen.		
30	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000 »	
	§ 5. Aard- en landbouwkundige kaart.		
31	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. — Onkosten voor het uitgeven der boekenopgave betreffende de aardkundige wetenschappen. — Jaarwedde van den ambtenaar belast met het bestuur van den aardkundigen dienst bij het beheer der mijnen ingericht, en gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis die aan den dienst der kaart medewerken	160,000 »	
	HOOFDSTUK VII.		
	COMMISSIËN.		
	§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.		
32	Reis- en verblijfkosten; materiëel, aankoop van keurstoffen, van toestellen; bureelkosten	500 »	
	§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.		
33	Reis- en verblijfkosten, bureelkosten, materiëel	1,500 »	22,000 »
	§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.		
34	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. (*tijdelijke last*)	20,000 »	
	HOOFDSTUK VIII.		
	WACHTJAARWEDDEN.		
35	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid.	8,000 »	8,000 »
	HOOFDSTUK IX.		
	ONVOORZIENE UITGAVEN.		
36	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting; hulpgelden voor het dekken der kosten van laatste ziekte en begrafenis, te verleenen aan de gezinnen van afgestorvene ambtenaars en beambten of op pensioen gestelde agenten, die in eenen ongelukkigen toestand verkeeren. — Hulpgelden bij uitzondering te verleenen	10,000 »	10,000 »
	TOTAAL. . . . fr.		3,312,470 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE X.		
	SERVICES DIVERS.		
57	Recensement industriel.	95,000 »	
58	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	655,000 »
59	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 .	450,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.		5,967,470 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK X.		
	VERSCHILLIGE DIENSTEN.		
37	Nijverheidsopstelling	95,000 »	
38	Toelage voor de voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers der arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21n Juli 1890	110,000 »	655,000 »
39	Toelage ten voordeele van het Belgisch algemeen Commissariaat bij de Werelttentoonstelling van Parijs	450,000 »	
	TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID . . fr.		3,067,470 »

DÉVELOPPEMENT

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1899.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
		Personnel.	
1	»	Traitement du Ministre	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général.	67,850 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'Industrie	62,500 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail	89,000 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines	79,170 »

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
Secrétaire général		10,000 à 12,000
Directeur général		9,000 à 10,000
Directeurs		7,000 à 8,000
Chefs de division		5,500 à 6,500
Chefs de bureau		4,200 à 5,000
Commis-rédacteurs de 1re et de 2e classe.		2,200 à 4,000
Commis d'ordre		1,400 à 2,600
Huissiers		1,400 à 2,500
Concierges		700 à 1,200
Garçons de bureau		1,100 à 1,300
Boute-feux		900 à 1,100
Nettoyeuses.		750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.		
Directeur général		12,000
Inspecteur général.		9,000
Directeurs		7,000 à 8,000
Ingénieurs ordinaires.		2,700 à 5,000

		Matériel.	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier.	15,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	20,000 »
3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	15,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	5,000 »
	e.	Menues dépenses, etc.	5,000 »

A REPORTER . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. – DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFERENCES.		*Observations*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	21,000	»	»	
298,520	298,520	»	»	
60,000	60,000	»	»	
379,520	379,520	»	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Frais de déplacement.	
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS.	
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	
		CHAPITRE III.	
		INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.	
6	*a.*	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités	55,500 »
	b.	Frais de route. — Dépenses diverses	15,800 »
7	*a.*	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	58,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves	7,000 »
8	*a.*	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr.	695,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses.	172,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. . . .	30,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager	5,000 »
	e.	Subsides aux expositions diverses	20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager.	8,000 »
9	*a.*	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses	3,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles.	14,000 »
10	*a.*	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication .	8,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication	4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique.	2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle . .	500 »
11	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie Traitements des secrétaires. Frais divers . .	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES		*Observations*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
379,520	379,520	»	»	
18,500	18,500	»	»	
398,020	398,020	»	»	
6,000	6,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
69,500	69,300	»	»	
65,000	65,000	»	»	
950,000	950,000	»	»	
17,000	17,000	»	»	
15,200	11,700	3,500	»	
12,500	12,500	»	»	
1,129,000	1,125,500	3,500	»	
AUGMENTATION. . fr.		3,500		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE IV.	
		POIDS ET MESURES.	
	a.	Traitements du personnel	105,400 »
		NOMBRE d'agents / TRAITEMENT annuel.	
12		Inspecteur	5,500 à 7,000
		Vérificateurs de 1re classe	6,000 à 7,000
		— 2e classe	4,500 à 5,500
		— 3e classe	3,000 à 4,000
		Vérificateurs-adjoints	2,000 à 3,000
		Aides vérificateurs temporaires	1,500 à 1,900
		Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.	5,500
	b.	Frais d'intérim et d'inspection	6,950 »
13	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	
14	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		TRAVAIL.	
15	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.	
16	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .	
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance . . . . . 165,000 »	
17	*b.*	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels . . . 15,000 »	
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . . . . 20,000 »	
18	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.	
19	»	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement . .	
20	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	
21	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	
22	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	
»	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État et ayant réalisé cette affiliation en 1895 (charge temporaire) (*pour mémoire*)	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		*Observations.*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
112,350	112,350	»	»	
56,000	56,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
188,350	188,350	»	»	
80,000	80,000	»	»	
30,000	30,000	»	»	
200,000	53,000	147,000	»	
250,000	100,000	150,000	»	
33,400	33,400	»	»	
30,000	30,000	»	»	
192,000	192,000	»	»	
23,000	23,000	»	»	
»	»	»	»	
858,400	541,400	297,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		297,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE VI.	
		MINES.	
		§ 1er. — Conseil des mines.	
23	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.
Président	1	8,000	
Conseillers effectifs	2	6,000	
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Indemnité annuelle.
Greffier	1	3,000	
Commis	1	2,000	

24	»	Matériel.	
		§ 2. — Corps des mines.	
25	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis	

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.
Inspecteurs généraux	2 (1)	10,000	(1) dont 1 à 11,000 francs.
Ingénieurs en chef directeurs	8	7,500 à 9,000	
Ingénieurs principaux de 1re classe	5	6,500 7,000	
— — de 2me —	5	5,500 6,000	
— de 1re classe	9	4,500 5,000	
— de 2me —	10	3,500 4,000	
— de 3me —	11	2,700 3,100	
Géomètres dessinateurs de 1re classe	7	2,400 3,000	
— — de 2me —		1,500 2,100	
Commis	10 (2)	1,200 2,600	(2) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.

	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des Mines. — Indemnités	72,000	»
26	*b.*	Frais de déplacements	12,000	»
	c.	Dépenses diverses.	6,000	»
27	»	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines		
28	*a.*	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	12,500	»
	b.	Frais de publication des *Annales des Mines de Belgique*. — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur	2,500	»

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		*Observations*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
32,000	32,000	»	»	
1,200	640	560	»	
360,000	356,000	4,000	»	
90,000	90,000	»	»	
3,500	3,500	»	»	
15,000	12,500	2,500	»	
501,700	494,640	7,060	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.	
29	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses	
		§ 4. — Caisses de prévoyance	
30	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	
		§ 5 — Cartes géologique et agricole.	
	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole .	145,000 »
31	*b.*	Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques.	5,000 »
	c.	Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte.	10,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.	
		CHAPITRE VII.	
		COMMISSIONS.	
		§ 1er. — Commission des procédés nouveaux.	
32	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.	
33	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.	
		§ 3. — Commission de revision des règlements miniers	
34	»	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (*charge temporaire*)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
35	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		*Observations.*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
501,700	494,640	7,060	»	
6,000	6,000	»	»	
45,000	45,000	»	»	
160,000	160,000	»	»	
712,700	705,640	7,060	»	
AUGMENTATION. . fr.		7,060		
500	500	»	»	
1,500	1,500	»	»	
20,000	»	20,000	»	
22,000	2,000	20,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		20,000		
8,000	8,000	»	»	
8,000	8,000	»	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IX.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE X.
		SERVICES DIVERS.
37	»	Recensement industriel. . . . .
38	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
39	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		*Observations.*
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
95,000	75,000	20,000	»	
110,000	110,000	»	»	
450,000	»	450,000	»	
655,000	185,000	470,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		470,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions. . . . .
III.	Industrie . . . . .
IV.	Poids et mesures . . . . .
V.	Travail . . . . .
VI.	Mines . . . . .
VII.	Commissions . . . . .
VIII.	Traitements de disponibilité . . . . .
IX.	Dépenses imprévues . . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
X.	Services divers. . . . .
	TOTAL. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		*Observations.*
AMENDÉ	PRIMITIF	AUGMENTATION	DIMINUTION	
398,020	398,020	»	»	
6,000	6,000	»	»	
1,129,000	1,125,500	3,500	»	
188,350	188,350	»	»	
838,400	541,400	297,000	»	
712,700	705,640	7,060	»	
22,000	2,000	20,000	»	
8,000	8,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
655,000	185,000	470,000	»	
3,967,470	3,169,910	797,560	»	

AUGMENTATION . . fr. 797,560